



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruxelles, le 18 novembre 2021 – Afin de respecter les nouvelles mesures annoncées par le Codeco de ce mercredi 17 novembre, la Ville de Bruxelles et les organisateurs de Plaisirs d'Hiver annoncent que l'événement sera soumis au protocole du Covid Safe Ticket (CST). En plus du port du masque obligatoire sur tout le parcours et de nombreuses autres mesures, un bracelet sera nécessaire pour consommer, faire des achats et profiter des attractions proposées par Plaisirs d'Hiver. Ce bracelet pourra être obtenu dans une dizaine de points disséminés tout au long du parcours après le contrôle du QR code indiquant que le CST est valable accompagné d'une pièce d'identité.

Ce bracelet sera obligatoire pour tout visiteur de 16 et plus et sera valable durant une journée à Plaisirs d'Hiver (ouvert de 12h à 22h tous les jours). Chaque jour, les visiteurs devront se procurer un nouveau bracelet en passant préalablement par un des points de retrait. Les chalets qui délivreront le bracelet seront, quant à eux, ouverts tous les jours de 11h à 21h.

Le port du masque sera obligatoire pour toute personne de 10 ans et plus et ce, sur la totalité du parcours de Plaisirs d'Hiver et les rues reliant les différents lieux de l'événement. Un plan détaillé sera communiqué prochainement.

Le port du masque sera également obligatoire pour les commerçant.e.s et exploitant.e.s du marché de Noël, ainsi que la désinfection régulière des mains.

Les autres mesures mises en place sont :

- Des stations de gel hydroalcoolique pour se désinfecter les mains seront disponibles à de nombreux endroits sur le parcours.
- Une signalétique est prévue sur l'ensemble du parcours indiquant les mesures sanitaires à respecter.
- Une signalétique spécifique sera mise en place indiquant les informations quant au retrait du bracelet.
- Des marquages au sol faciliteront l'organisation des files d'attente et indiqueront le sens de circulation du public (avec des flèches et séparation) qui sera invité à tenir sa droite.
- Des messages préenregistrés seront diffusés régulièrement pour rappeler les mesures sanitaires principales.
- À la patinoire, limitée à 200 personnes sur 800m², le Covid Safe Ticket sera contrôlé pour toute personne âgée de 16 ans et +. Les règles sanitaires seront rappelées régulièrement grâce à des annonces vocales et affichées à de nombreux endroits. Les entrées et les sorties seront séparées et un sens du patinage devra être respecté.
- Pour ce qui est des terrasses, le règlement Horeca extérieur ainsi que la limitation de places seront d'application. Le respect des « bulles » sera en vigueur.

De plus, pour cette édition, le parcours de Plaisirs d'Hiver a été étendu afin d'en fluidifier la fréquentation.

La Ville de Bruxelles et les organisateurs s'adapteront à tout moment aux décisions qui seront prises par les autorités compétentes avec lesquelles ils sont en contact permanent.

Contact : Ville de Bruxelles

Maïlys Charlier Zenari, cabinet de l'Échevine de la Culture, du Tourisme et des Grands événements,

maïlys.charlierzenari@brucity.be, +32 (0)490 14 07 90